



DE L'ORDRE ET DES LOIS

MELANGES.

LA ROSE JAUNE.

SUITE.

— L'empresse d'obéir. La fenêtre donnait sur une petite ruelle qui, de ce côté, c'était le jardin; en se penchant pour détacher le cordon qui retenait le store, Francis aperçut un homme qui profitait des intégrités qu'offrait le mur du pavillon pour s'élever jusqu'au niveau de la fenêtre; et, dans cet amateur d'escalade ou d'espionnage, il reconnut Aristide Teissier. Sa première idée fut de lui jeter sur la tête un pot de fleurs qui se trouvait sous sa main, et de renouveler ainsi, en faveur de son rival, la catastrophe de Pyrrhus, roi d'Épire; il triompha vertueusement de cette tentation homicide, baissa le store sans avoir l'air d'avoir rien vu, et ferma la fenêtre; puis par réflexion, la rouvrit.

— Qu'il écoute, si bon lui semble, se dit-il; j'aime les positions franches; de cette manière il saura à quoi s'en tenir.

Et Francis vint reprendre sur un tabouret presque aux pieds de Célestine, la place qu'il avait occupé la veille.

Depuis son retour à Paris Aristide Teissier s'était éveillé tous les matins avec la ferme volonté de ne jamais revoir Célestine et chaque soir lui avait apporté une détermination contraire à celle-là; et le quatrième jour, le soir commença dès le matin. Affamé d'amour par le jeûne qu'il venait de subir, il écrivit à son confident la lettre dont nous avons cité une partie; puis, quelque temps après, il se fit accompagner par un domestique de la ville de Paris, et se rendit à la campagne où demeurait M. Simart, il lui sembla tout à coup que des ailes poussaient aux cheveux, et il hésita quelque temps avant de se décider à descendre de voiture. De quel front se présenter en effet, quelle contenance faire et quelles paroles trouver, si comme cela était possible, Dramond avait rempli son mandat? Son retour, dans ce cas, ne paraissait-il pas une lâcheté ou une trahison? Emu de cette alternative, Aristide s'achemina lentement vers la maison; et en arrivant, le cœur lui manqua tout à fait; d'un pas furtif, il passa devant la grille dont les lions en terre cuite lui paraurent plus rehaussés que de coutume; et en lui-même, il ne put s'empêcher de les comparer aux anges à glaives de feu à qui fut confiée autrefois la garde d'Éden. Descendu de la dignité officielle d'un futur mari, pour qui toutes les portes s'ouvrent à deux battants, au rôle équivoque d'un homme qui a compromis sa position, il fit le tour du jardin en maudissant du fond de l'âme les conseils de son ami, sa propre irresolution, la race des dogues, le bonhomme Simart lui-même, le monde entier en fin, à l'exception de Célestine, et arriva bientôt au pied du pavillon où la jeune fille avait l'habitude de travailler après le dîner.

— Elle est là, se dit-il; peut-être pense-t-elle à moi! Pourquoi, bannissant une ridicule émotion, n'essaierais-je pas de la voir et de lui parler.

Saisissant son courage par les cheveux, comme on doit faire, dit-on, avec l'occasion, Teissier livra l'assaut sans plus tarder. La ruelle était déserte à cette heure du jour et l'angle du mur offrait, par ses dégradations une véritable échelle à voler; et il s'y cramponna sans s'inquiéter des échouures. Arrêté un instant dans son escalade par l'apparition de Francis, il se persuada bientôt qu'il n'avait pas été aperçu, redoubla d'efforts, atteignit enfin la fenêtre et s'y installa le plus solidement possible, les pieds fichés dans un trou de mur, et les mains accrochées au balcon. Il eut soin de tenir derrière un pot de fleurs sa tête qui, sans cette précaution, eût projeté une ombre sur le store transparent, et ne trouvant aucune fente propice qui lui permit de voir ce qui se passait dans le pavillon, il concentra toute son âme dans ses oreilles.

Célestine paraissait vouée au silence ainsi qu'au travail et ne quittait pas des yeux sa broderie; de son côté, fidèle à sa promesse, Mme Regnaud avait pris le volume d'Indiana qu'elle semblait lire avec une attention exclusive, mais un observateur eût remarqué que l'uno tournait bien lentement les feuillets du livre et que l'autre tirait son aiguille plus lentement encore. Sur le tabouret où il s'était assis avec l'aisance gracieuse qui lui était habituelle, Francis se trouva peu à peu aussi mal à l'aise qu'un accusé sur la sellette; promenant ses regards de la jeune fille à la jeune femme, de celle-ci à la fenêtre et de la fenêtre à la pointe de ses bottes, il finit par tomber dans une de ces méditations où se recueillent, à l'approche d'une action décisive, les esprits les plus déterminés.

— La scène est plus difficile à jouer que je n'avais cru d'abord, se dit-il; l'autre jour en prétendant qu'alors qu'en est quatre on n'est que deux, j'ai avancé un paradoxe assez ridicule; ma foi, l'occasion est belle pour le justifier; car, tant dedans que dehors, nous voici quatre bien comptés. Mais c'est le premier mot qui est embarrassant à trouver.

Depuis quelque temps Mme Regnaud observait à la dérobée le jeune homme à qui elle venait d'accorder son appui. L'indécision qu'elle lut dans sa contenance accrut l'intérêt qu'il lui avait inspiré; car la timidité devient une grâce lorsqu'elle n'est pas une habitude, et sied aux cavaliers déshabillés comme le sourire aux visages sérieux. Toutefois la sympathie de la jeune femme ne fut pas exempte de cette ironie veloutée dont, par prudence ou par coquetterie, elle garnit tous ses sentiments; abusant un peu de ses droits de protectrice, elle s'abandonna sans scrupule à l'instinct moqueur qui se réveillait en elle, et loin de venir au secours de son protégé, elle éprouva un malin plaisir à redoubler l'embarras que lui révélait sa physionomie.

— Ne m'avez-vous pas dit que vous aviez reçu des nouvelles de M. Teissier? lui demanda-t-elle tout à coup.

— L'intention n'était pas de vous en parler, dit-il; mais, au lieu de déconcerter Francis, lui rendirent tout son aplomb.

— Autant vaut ce premier mot. N'a qu'un autre, dit-il en lui-même; il me mène au but par le chemin le plus court, et, en toutes choses, la ligne droite est la meilleure.

— Teissier m'a écrit en effet, madame, répondit-il ensuite d'un ton sérieux; il m'annonce son retour et me charge de vous en faire part.

— Son oncle est donc guéri? reprit la jeune femme.

— M. Marjolier n'a jamais été malade; son apoplexie n'était qu'un prétexte délicat pour motiver un départ que mon ami avait jugé nécessaire il y a quelques jours.

Célestine leva la tête, et ses yeux expressifs se fixèrent sur le jeune homme.

— Si votre ami, dit-elle en appuyant sur ce mot, a trouvé son départ nécessaire, je ne juge pas de même son retour. Vous pouvez le lui écrire.

— Ne vas-tu pas montrer de la rancune? observa Mme Regnaud avec une douceur affectée; puisqu'il revient, c'est qu'il reconnaît ses torts; s'il est repentant, s'il s'avoue coupable d'avoir été mordu, s'il se jette à tes genoux pour implorer sa grâce, auras-tu la cruauté de ne pas lui pardonner?

— Je l'avais mal jugé, c'est une excellente femme, se dit en ce moment Aristide, toujours accroché en-dehors de la fenêtre. Mme Simart testa quelques temps avant de répondre.

— Vous êtes sans doute de l'avis d'Hor-tense? dit-elle enfin d'une voix presque imperceptible et sans regarder le jeune homme assis à ses pieds.

Francis se pencha vers elle, et la contemplant avec l'ardente adoration d'un amoureux à qui se révélerait une vision divine:

— Ce n'est pas à lui qu'il faut pardonner c'est à moi, lui dit-il tout bas d'un ton passionné; à moi qui vous aime et que désespère la seule pensée de ce mariage. Célestine, ange si cher, le bonheur de ma vie dépend du mot que vous allez prononcer. Je vous en supplie, dites-moi que vous ne l'épouserez pas.

La jeune fille ne répondit rien, mais sa main, qu'avait saisie Francis, parla pour elle; trouvant à son tour les paroles inutiles l'amant n'exprima sa reconnaissance qu'en se laissant glisser à genoux. Ce muet dialogue, cette pantomime expressive parurent sans doute à Mme Regnaud autant d'infractions au traité. Elle ferma, d'un air de dépit, le volume qui lui avait servi de contenance jusqu'alors.

— Il est beau de plaider la cause d'un ami, dit-elle avec son ironie la plus incisive; mais vous pourriez y mettre moins de chaleur. D'ailleurs il est peu poli de causer bas.

— Et parlez pour moi: que va-t-elle répondre? se dit avec anxiété Aristide qui commençait à trouver sa position gênante.

— Permettez-moi, dit-il à haute voix, d'accomplir la mission dont je suis chargé: que dois-je répondre à Teissier?

— Monsieur a raison, dit à son tour Mde Regnaud avec une sorte de gravité maternelle; il est temps de prendre un parti. Si tu aimes M. Teissier, toutes ces disputes sont puériles. Si tu ne l'aimes pas, il faut le dire à ton père qui certainement ne contraindra pas ta volonté.

— Je ne l'aime pas, répondit Célestine d'une voix ferme.

Dramond regarda la fenêtre pour voir si elle était bien ouverte; un frémissement convulsif du store lui apprit que la déclaration de la jeune fille était arrivée à son adresse. Se retournant alors, le bonheur dans les yeux et le sourire sur les lèvres;

— Cependant vous aviez accepté sa main, reprit-il en insistant d'un ton hypocrite.

— J'étais si jeune et si sotte, répondit Célestine, avec le dédain qu'inspire aux cœurs nouvellement initiés à l'amour le souvenir de leur ignorance adolescente; ce mariage convenait à mon père; j'étais contente d'habiter Paris; j'acceptai donc la main de M. Teissier, sans comprendre la gravité d'un pareil engagement. Lui-même, j'en suis sûre, n'y attacha pas plus d'importance. Heureusement l'expérience nous a prouvé à tous deux que nous n'étions pas nés l'un pour l'autre. Je ne l'accuse pas, j'avouerai, si l'on veut, que tous les torts sont de mon côté. Il paraît que j'ai beaucoup de défauts; que je suis capricieuse, déraisonnable, méchante même. Ce n'est pas là tout à fait mon opinion, mais enfin on me répète cela si souvent, qu'il faut bien que je le croie. J'ai donc besoin de trouver beaucoup d'indulgence dans celui qui m'épousera, poursuivit la jeune fille d'une voix moins assurée; M. Teissier m'en a montré beaucoup peu. Je ne serais pas heureuse avec lui, j'en suis certaine maintenant. Je suis franche; on ne m'ôttera pas cette qualité là; il verrait que je ne l'aime pas, et peut-être cela lui ferait-il de la peine. Vous voyez donc bien que j'ai raison de ne plus vouloir l'épouser.

Francis se mit à marcher dans le pavillon d'un air agité.

— Mais s'il revient, dit-il enfin, comment le recevrez-vous?

— Je lui répéterai ce que je viens de vous dire.

— Comment! s'il se trouvait là subitement, devant vous, dans une attitude suppliante, vous lui diriez...

— Je lui dirais: Je ne vous aime pas et je ne vous épouserai jamais, répondit Célestine d'un ton assez vif; car elle ne savait plus comment accorder les regards et les paroles de son interlocuteur.

Francis avait si bien combiné ses mouvements, qu'en ce moment il se trouvait contre la fenêtre; par un geste rapide comme l'éclair, il saisit le cordon du store qui s'éleva jusqu'au plafond, puis rapidement que le fait un rideau de théâtre. Un flot de soleil inonda la chambre et éclaira les acteurs de cette scène qui à travers la balustrade du balcon et le maigre feuillage de deux géraniums, aperçurent alors la figure effarée d'Aristide Teissier. Mde Regnaud crut voir un voleur et jeta un cri; Célestine, qui à l'instant même reconnut son futur, resta immobile et en apparence pétrifiée; Dramond, enfin, jeta la surprise la plus naturelle du monde, et se pencha à la fenêtre:

— Eh! bonjour, mon, cher, dit-il d'un air aimable; comment te portes-tu?

Épuisé de fatigue, les jarets tremblants, les doigts entaillés par le fer du balcon, Aristide, à ce coup de théâtre imprévu, sentit une sueur froide qui parcourait successivement tous ses membres. Par un dernier effort de courage, il voulut sourire; mais ce fut d'un air si piteux et lamentable, qu'au même instant les deux femmes parurent d'un éclat de rire immodéré et se sauvèrent au fond de la chambre, après avoir vainement essayé de se contraire. Seul, Francis conserva un sang-froid incomparable.

— Que diantre fais-tu là, exposé au soleil comme un espalier? dit-il à son ami en lui tendant la main.

Teissier se haussa pour escalader la fenêtre, mais il se vit repoussé par la fusillade d'éclats de rire qui partait sans discontinuer du fond du pavillon. L'âme criblée de balles invisibles, anéanti par la ridicule plus encore que par la fatigue de sa position, il éprouva un enervement universel qui ne lui permit pas de s'y maintenir davantage. Ses mains lâchèrent brusquement le balcon, il roula plutôt qu'il ne descendit, et s'enfant, à demi-mort de colère, le long de la ruelle dont les détours le déroberent bientôt aux regards moqueurs qui auraient pu le poursuivre.

— Enfoncé! se dit Francis lorsqu'il eut vu disparaître son ami; puis, la pièce jouée, il laissa retomber le store; en se retournant, il se trouva en face de Mme Regnaud et n'aperçut plus Célestine, qui venait de sortir du pavillon.

— Savez-vous qu'il était là? lui dit la jeune femme avec un sérieux affecté.

— Je le savais, répondit-il d'un ton non moins grave.

— Vous n'avez aucun remords?

— J'en suis sûr.

Mme Regnaud réfléchit un instant.

— Votre ami n'avait pas assez d'esprit pour épouser Célestine, reprit-elle; je ne vous dirai pas que vous en avez trop, parce que je veux ménager votre modestie; mais je vous avoue que la perfection avec laquelle vous jouez la comédie me fait éprouver des craintes pour le bonheur futur de ma cousine, à supposer que vous deveniez un jour son mari. L'aimez-vous réellement?

— De toute mon âme! s'écria le jeune homme avec un accent qui n'eût pas imité l'acteur le plus habile.

Mme Regnaud ne put s'empêcher de trouver que la voix de son grand et chauve mari n'avait pas cette vibration pénétrante; peut-être cette pensée fut-elle la cause du demi-sourire qui lui échappa en dépit d'elle-même.

— Je vous crois, reprit-elle en cachant sous un sourire cet accès de mélancolie; et maintenant je ne vois aucun inconvénient à ce que vous parliez à mon oncle.

Ne conviendrait-il pas d'obtenir d'abord l'aveu de votre cousine? répondit Francis d'une voix modeste; j'ignore si elle m'aime.

Mme Regnaud interrompit le jeune homme par un regard profond, et lui tourna le dos en haussant les épaules.

En dépit de cette pantomime ironique, Dramond, le lendemain, réussit à obtenir de vive voix le consentement que, dans sa féminine sagesse, Mme Regnaud trouvait déjà clairement accordé; puis il adressa au père de Célestine une demande en mariage dont celui-ci resta d'abord fort surpris; mais, en apprenant que Teissier avait exprimé le premier la volonté de retirer sa parole, et que sa fille n'apporterait aucun obstacle à cette substitution de mari, le bonhomme ne fit pas attendre long-temps son consentement.

— C'est elle qui se marie, dit-il, qu'elle choisisse, je ne la contrarierai pas.

Courroucé à l'idée de l'affront dont sa fille avait été menacée, le vieux négociant écrivit aussitôt à l'ancien prétendu une lettre dans laquelle il lui donnait un congé formel, et sembla partager l'impatience de Francis, qui n'éparmi rien pour abrégé les préliminaires du mariage. Tous les arrangements furent terminés avec un promptitude merveilleuse. Six semaines environ après la scène du pavillon, l'union des deux amans reçut la double consécration, et M. Simart, qui, fidèle à ses antipathies, avait d'abord exprimé le désir que le mariage fût célébré à l'église française de... Châtel, finit par verser des larmes paternelles après l'exhortation du curé catholique. Quelques jours auparavant Dramond avait écrit à son ami le billet suivant:

— Mon cher Aristide, il est dans la vie d'étranges vicissitudes: il y a deux mois, tu m'annonças ton mariage, aujourd'hui je te fais part du mien: et, chose bizarre, j'épouse la femme à laquelle tu as renoncé. J'espère que nous nous applaudirons tous deux du parti que nous avons pris. Pour me prouver que tu ne me gardes pas rancune, viens à ma noce et accepte les fonctions dont tu voulais me charger; tu seras reçu ici en ami par tout le monde. On rompt un mariage, mais rien, je l'espère, ne pourra briser l'attachement que nous nous sommes voué depuis si long-temps.

Teissier déchira cette lettre en cent morceaux qu'il foula aux pieds; il proféra ensuite contre les deux époux les imprécations les plus solennelles, accompagnées d'un horrible serment de vengeance; mais la mort subite de son oncle Marjolier, à qui l'histoire inventée par Francis sembla porter malheur, l'interrompit au milieu de ce paroxysme de fureur et le força de partir pour la Bretagne, où les avides préoccupations de l'héritier firent pendant quelque temps diversion aux amers souvenirs et aux projets vindicatifs de l'amant.

La lune de miel n'est pas une chimère. À défaut de l'amour, l'usage impose aux nouveaux époux un accord auquel se soumettent les plus incompatibles, car il n'engage à rien pour l'avenir. En s'aimant d'abord d'une passion saine dans son ardeur, Célestine et Francis obéirent aux lois du cœur plus qu'à celles du savoir-vivre. Initiée à un bonheur dont elle n'avait jamais deviné les joies, la jeune femme éprouvait pour son mari ce fanatisme mêlé de reconnaissance qu'inspire une puissance divine aux êtres qu'elle a créés. Dramond, à son tour, s'attachait par une tendresse de plus en plus profonde à la charmante enfant dont le sort lui était confié. Ainsi liés l'un à l'autre par un amour en fleur, qui, par s'épanouir, avait devant lui le long printemps de leur jeunesse, il semblait impossible qu'un nuage obscurcît un seul jour cette douce destinée; le nuage vint pourtant, et peut-être sa précoce apparition fut-elle un bien; car les orages du matin sont les plus passagers.

Francis avait été emporté vers le mariage par un de ces courans imprévus et rapides qui ne laissent pas, à ceux qui y tombent, la force de se débattre ou le temps de réfléchir. Arrivé au but, le sang-froid lui revint, et avec lui une appréhension étrange qui s'insinua peu à peu dans son esprit, comme un ver rongeur une fleur feuille à feuille. Les défauts de Célestine, qu'il avait traités d'enfantillages tant qu'il en avait été témoin, lui parurent plus graves maintenant qu'il les cherchait sans les trouver. Il les crut assoupis, mais non pas corrigés, et s'inquiéta de leur silence. Un fat eût attribué à son propre mérite le changement survenu dans le caractère de sa femme; mais, sans avoir trop mauvaise opinion de lui-même, Dramond n'était pas un fat. L'égalité d'humour, la douceur inaltérable qui avaient remplacé l'ancienne irritabilité de Célestine, le charme d'abord, l'étonnement ensuite, et finirent par lui causer une anxiété secrète. Ne croyant qu'à demi à une révolution qu'il n'avait jamais espérée si soudaine, il s'expliqua par toutes les raisons possibles, à l'exception de la véritable que voici: c'est que l'amour est le plus infatigable des réformateurs.

— La lionne dort, mais qui m'assure qu'elle ne se réveillera pas? se disait-il parfois en observant à la dérobée la jeune femme dont le regard, désormais sans éclairs, somnolait dans une prunelle de velours.

Cette crainte du réveil de la lionne devint, pour Francis, une préoccupation continuelle, et lui dicta peu à peu un plan de conduite systématique. Vif, fougueux, irritable de lui-même, il condamna son humeur à un traitement sévère. Homme d'entraînement et parfois d'irréflexion, il se soumit à un impitoyable régime de retenue et de prudence. Veillant ainsi nuit et jour au maintien de la paix conjugale, il écartait avec une attention minutieuse tous les éléments de discorde. Les plus petites discussions, les contradictions les plus inoffensives étaient redoutées par lui, et devenaient impossibles, tant il mettait de soin à les prévenir. Grâce à cette politique conciliante, Célestine s'avancit dans le sentier du mariage, sans y trouver ni cailloux ni épines; mais bientôt, triste compensation, il lui parut aussi que les fleurs y devenaient plus rares. Francis avait dépassé le but.

La surveillance continuelle qu'il s'était imposée altéra peu à peu l'abandon de ses manières; en garde contre son propre entraînement, il affectait en toute occasion une maturité de jugement, un calme d'esprit dans lesquels un cœur naïf devait trouver parfois plus de raison que de tendresse. Or, les femmes ne sont guère satisfaites de se voir aimer raisonnablement; Célestine surtout, dont la fougueuse imagination choisissait toujours les nuages les plus voisins du ciel pour y bâtir ses palais, ne rencontrant pas dans son mari l'exaltation qui lui semblait l'élément naturel de la tendresse, éprouva peu à peu le malaise d'un oiseau qui vole dans une atmosphère trop lourde pour ses ailes; elle ne put s'empêcher de trouver Francis bien paisible et bien sérieux pour son âge. Jugant sur l'apparence, selon l'usage des femmes qui ont toutes beaucoup plus de finesse que de pénétration, elle interpréta par un déclin de passion ce calme et cette gravité si précoces. Elle se crut donc moins aimée: cette pensée, qui l'eût irritée lorsqu'elle était jeune fille, la plongea dans un triste abattement: car l'énergie qu'elle dépensait autrefois dans ses moindres mouvements s'était concentrée dans son cœur. De l'enfant sans cesse révolté l'amour avait fait une femme.

Un soir, plusieurs mois après leur mariage, les deux époux, qui avaient fixé leur séjour à Paris, se trouvaient en tête-à-tête dans une loge à Feydeau. Célestine, appuyée contre le dossier de sa chaise avec une langueur pensive, regardait machinalement le sége sans voir les acteurs ni écouter la musique. À côté d'elle, Francis paraissait absorbé par une méditation non moins profonde. Depuis quelques jours il avait remarqué la tristesse de sa femme, et il en cherchait la cause sans parvenir la trouver. Ils restèrent ainsi pendant toute la représentation, pensifs tous deux, mais gardant leurs pensées, s'adressant la parole à de longs intervalles, plongés en un mot dans une de ces distractions mutuelles, avant-coureurs ordinaires des méintelligences conjugales.

Parmi les spectateurs dont la beauté de Mme Dramond attirait les regards, un surtout, assis au balcon et vêtu de noir de la tête aux pieds, observait avec une intention non interrompue tout ce qui se passait dans la loge. C'était Aristide Teissier, revenu de Bretagne depuis quelques jours. À la vue des deux époux, il sentit se réveiller dans son cœur la rancune qu'avait assoupie momentanément la succession de M. Marjolier. La tristesse dont il crut lire les symptômes sur les traits de Célestine, l'air soucieux de Francis, lui causèrent une de ces joies sournoises que ne saurait justifier l'imitation la plus légitime.

— Ils n'ont pas l'air heureux, se dit-il en souriant à la manière d'Iago.

Teissier passa la nuit à méditer un projet de vengeance qui, en toute autre occasion, eût révolté son caractère naturellement honnête, mais qu'il accueillit avidement, car l'amour-propre blessé devient un tigre féroce. Le lendemain, roulé du haut en bas dans la capote invisible de l'hypocrisie, il se présenta chez Dramond, qui reçut cordialement son ancien ami.

— Tu ne m'en veux plus? demanda le jeune mari en souriant d'un air un peu moqueur.

— Quand nous nous couperons la gorge, à quoi cela me mènerait-il? répondit Aristide avec une bonhomie affectée. Tu m'as joué un tour abominable, mais comme je ne peux pas t'en punir, il faut bien que je te pardonne.

Célestine, qui entra dans le salon un moment après, ne montra aucun embarras à la vue de l'homme qu'elle avait épousé; il avait fait si peu d'impression sur son cœur qu'elle put l'accueillir avec le sourire bienveillant qu'on accorde à une vieille connaissance. Cette réception calmée et amicale redoubla le courroux d'Aristide, mais il n'en témoigna rien, et parut réfléchir à ses souvenirs en face de cette femme qui l'avait si complètement oublié. Entre l'indifférence et la résignation l'accord est facile; dès cette première visite, Teissier se trouva impatrimonisé chez son ami, qui, à force de prévenances, semblait vouloir réparer ses anciens torts. En peu de temps, et par une prise de possession dont la légitimité ne lui fut pas contestée, il devint l'ami de la maison dans toute la perfidie du mot. Pour prévenir les soupçons de Francis, il lui parlait souvent d'un mariage im-

ginaire, mais dont il paraissait être fort occupé; précaution superflue à l'égard d'un homme sans défiance, et qui n'eût pas suffi pour fermer les yeux à un jaloux; car enfin les mariés ne professent pas toujours l'esprit de corps qu'accroît aux loupes un proverbe: quelquefois ils se mangent entre eux. En attendant la curée dont se repaissaient d'habitude son esprit vindicatif, Auguste commença patiemment le métier de Sigisbée, et on obtint successivement les petits emplois; quant aux bénéfices, le Cromwell de Loudon n'avait pas l'air d'y songer. Ce fut lui bientôt qui eut le département des loges à louer, des billets de concerts à retener, des patrons de broderie à dessiner, des courses à faire dans les magasins élégans; ministère ingrat qui ennuie un mari, dont un amant positif ne sa soucie guère, mais sur lequel jettent avidement leurs pattes les Raisons de la galanterie.

Célestine agréa d'abord ces soins avec un ennui mal déguisé; mais une de ces mauvaises pensées dont les femmes ne triomphent pas toujours, la pensée d'éprouver par la jalousie l'attachement de son mari, modifia soudainement la réserve glaciale qu'elle avait témoignée jusqu'alors à son ancien adorateur. Teissier remarqua aussitôt ce changement et en fut la dupe, à l'aide d'un peu d'amour et de beaucoup de vanité.

— Francis, se dit-il ce soir là en entrant chez lui, tu m'as enlevé ma femme; si je l'élevais la tienne maintenant, qui de nous deux serait le plus attrappé?

La cataracte matrimoniale n'avait pas couvert les yeux de Diamond d'un voile assez épais pour qu'il ne s'aperçût pas à la fin des menées perfides de son sor-disant ami. Une fois sur ses gardes, il observa; et, de remarque en remarque, devina bientôt la trahison tramée contre son honneur. En faisant cette découverte, sa première pensée fut de mettre le déloyal à la porte par la fenêtre; mais une réflexion bizarre le retint, et il finit par lui dicter une conduite diamétralement opposée à ce mode de justice sommaire.

— Célestine n'a que dix-huit ans, se dit-il; elle est belle comme les anges, mais sans doute, hélas! moins infatigable qu'eux; j'ai donc en perspective vingt années périlleuses, vingt années d'une de ces luites de chaque jour dans lesquelles succombent tant de maris dignes d'un meilleur sort, autant que je puis l'être. Nous ne sommes pas en Turquie pour que je courre d'un voile le visage de Célestine, et que je la tiennne cachée au fond d'un harom. Nous sommes à Paris, ma femme va dans le monde, partout les hommes la remarquent, plusieurs sans doute chercheront à lui plaire; le combat est donc inévitable. Pourquoi, dans ce cas, n'aurais-je pas lieu aujourd'hui? Un danger connu est à moitié évité; la perfidie de Teissier peut m'être utile, loin de me nuire. Il offre un échafaudage assez présentable de la race des amoureux, ses antécédens lui donnent des chances de succès, sa position ici le rend réellement dangereux; eh bien! qu'il fasse la cour à Célestine, je le lui permets. On éprouve la trempe d'une arme pour être sûr qu'elle ne se brisera pas dans votre main le jour du combat; pourquoi ne traiterait-on pas de même la vertu d'une femme? Si, comme je n'en doute pas, la mienne sort victorieusement de l'épreuve, j'aurai conquis vingt années de repos et de confiance; et puis je vieillirai, en ayant l'air de fermer les yeux.

(La fin au prochain numéro.)

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 2 JUIN, 1838.

Québec, 29 mai 1838.

Monsieur, Je puis enfin vous parler de lord Durham d'une manière positive; après une si longue attente nous l'avons vu et reçu dans nos murs; dimanche à onze heures et demie le télégraphe annonça un navire de guerre, et vers une heure, un beau vaisseau de 78 canons fit majestueusement son entrée dans le port; le vent était magnifique et le Hastings, car c'était lui, s'avança à toutes voiles jusque vis à vis la ville et alla jeter l'ancre devant le port entre Le Pique et l'Inconstant. La foule qui se porta sur les quais pour voir l'arrivée de ce navire était immense, et toute cette foule était impatiente de connaître, car on ne fut assuré que c'était le Hastings que lorsqu'il eut jeté l'ancre et qu'un officier d'état-major fut allé à son bord; beaucoup même étaient persuadés que ce vaisseau n'était pas celui du gouverneur, vu que nul canon ne tirait, et que l'on ne faisait rien pour le recevoir, pas même un salut.

Lorsque la nouvelle fut connue et qu'on fut assuré que c'était bien le Hastings, tout le monde se précipita sur les quais, pensant que le noble comte allait débarquer immédiatement; mais on fut bientôt que Son Excellence ne viendrait à terre que le lendemain à deux heures, et la foule se dispersa aussitôt. Cependant l'arrivée de gouverneur tant attendu semblait avoir jeté la vie dans toute la ville et épanouï tous les visages. Le lendemain, vers une heure la foule commença de nouveau à se réunir et bientôt les batteries, les quais et toutes les rues furent couvertes d'une immense quantité de curieux; la ville entière était dans les rues ou aux fenêtres; mais ce jour là encore tout le monde fut déçu, car l'on apprit bientôt que lord Durham ne débarquerait pas ce jour là, et qu'il avait remis son entrée à Québec au

lendemain à deux heures. Il avait plu toute la nuit, et il venait d'être fort en retard; le comte et la comtesse de Durham étaient tous deux indisposés et n'osèrent s'exposer au soufflé vil de notre vent du nord-est.

Aujourd'hui donc, mardi, vers une heure, toute la population de Québec s'est encore réunie pour voir enfin débarquer le Lord Durham et sa suite. Cette fois l'attente du public n'a pas été trompée. Le temps était doux et assez beau quoiqu'un peu menaçant; j'ai rarement vu un aussi beau coup-d'œil que celui qu'offrait la ville de Québec depuis une heure jusqu'à deux heures et un quart. Tous les points élevés, et ils sont nombreux ici, étaient couverts de personnes attirées par son Excellence mettre pied à terre, j'étais sur les ruines du vieux château, qui depuis longtemps je vous assure n'avait vu une aussi bonne compagnie que celle qui s'y trouvait alors. Sur les galeries, sur les toits, sur les vaisseaux du port, partout enfin l'on voyait des curieux et des curieuses dont les toilettes brillantes et variées contribuaient beaucoup à l'éclat et à la gaieté du tableau.

Tous les yeux, comme vous le pensez bien, étaient tournés du même côté et attendaient avec impatience que l'heure du débarquement arrivât. A deux heures moins un quart le Hastings se para de toutes ses couleurs, et éleva dans les airs une immense banderole formée de cent drapeaux divers, qui flottaient d'un bout à l'autre du navire, au haut des mâts et venait gracieusement tomber devant la poupe et derrière la pompe du navire et s'incliner jusque dans le fleuve. Le joli vaisseau semblait alors une matière de village parée de ses atours aux brillantes couleurs.

Un instant après, les vergues du Hastings, celles du Malabar, le Pique et l'Inconstant, du Race Horse et d'un autre sloop de guerre alors dans le port, se couvrirent de matelots, qui se rendirent à leur poste. C'était, je vous assure, un magnifique coup-d'œil, que de voir des centaines d'hommes grimper ainsi avec un accord et une agilité remarquables, le long de leurs cordages et se grouper ainsi à une immense hauteur sur leurs frêles appuis.

Un instant après la comtesse de Durham et sa famille débarquèrent et furent reçues sur le quai de la reine par Sir John Colborne qui les conduisit aux voitures qui les attendaient.

A deux heures précises le canon du Hastings annonça que Lord Durham s'était embarqué dans la chaloupe pour se rendre à terre. Le Hastings tira vingt et un coups pendant que son excellence se rendait à terre après avoir fait le tour du navire, puis dès que son excellence eut touché terre, le canon de la citadelle, répondit par une autre salve de vingt et un coups.

Lord Durham débarqua aussi sur le quai de la reine où l'attendait le brave général, administrateur, à la tête d'un brillant état-major; le comte monta immédiatement à cheval et se rendit suivi de l'état-major, de sa famille, et de plusieurs officiers de Marine, au vieux château pour y prêter le serment d'office. Lecture fut donnée de ses diverses commissions comme gouverneur général, haut commissaire etc., et les divers sermens lui furent administrés.

Ensuite Sir John Colborne présenta successivement au nouveau gouverneur, l'évêque, les juges, les conseillers, et les autres dignitaires ou personnes marquantes qui se trouvaient là. On remarqua qu'il ne s'y trouvait aucun officier en loi de la couronne. Le procureur-général et le conseil de la reine étaient absents. On ne sait pourquoi ni comment; on dit pourtant que M. Ogden était indisposé.

Aussitôt que les présentations furent terminées, Lord Durham demanda le procureur-général, ou le solliciteur-général; on lui dit qu'ils ne se trouvaient point là. Alors il ordonna au secrétaire civil de prévenir l'avocat-général qu'il eût à se trouver avec lui le lendemain de bonne heure, et à lui donner communication immédiate de toutes les pièces relatives aux prisonniers pour haute-trahison; cette demande si subite a fait sensation.

Après cela, Lord Durham descendit du château et se rendit à pied à la demeure provisoire qui a été préparée, me St. Louis; une foule immense couvrait son chemin et poussait de nombreux hurras.

Dans l'après-midi, son excellence et Lady Durham visitèrent la chambre d'assemblée, leur demeure future, puis le comte retourna à bord de la frégate où il doit dîner.

Mercredi matin.—Depuis l'arrivée de Lord Durham, le temps s'est mis au beau. Hier soir la Gazette a publié une proclamation que vous trouverez dans le papier que je vous envoie. Je reste ici encore trois ou quatre jours, pour voir la tournure que vont prendre les affaires, je vous tiendrai au courant de tout.

Je ne dois pas oublier de vous parler du tableau de M. Plamondon représentant le premier des Hérons. Vous savez que ce tableau lui a valu une médaille de la société d'histoire naturelle et des arts; je vous assure que les éloges qu'en a faits le Canada ne sont point exagérés et sont même au dessous du mérite. Ce tableau fait le plus grand honneur à M. Plamondon. L'expression de la physionomie de son Héron est vraiment parfaite, et tous les détails du tableau sont parfaits.

Rien de plus aujourd'hui. A. R.

Nos lecteurs verront sans doute avec plaisir la proclamation de Son Excellence le comte de Durham. Les expressions fran-

ches et énergiques qu'elle contient, font un contraste frappant avec les tergiversations ou les temporisations des discours de Lord Gosford. Avec un gouverneur tel que le comte de Durham, on sait à quoi s'en tenir, et l'on peut presumer que, malgré les entraves que les mécontents et les séducteurs pourraient chercher à jeter dans son administration, le nouveau gouverneur possédera assez de pouvoir et assez d'énergie pour faire marcher la machine du gouvernement.

Il était temps que les rênes du gouvernement du Canada fussent mises entre les mains d'un homme qui possède assez d'influence dans la mère patrie pour pouvoir agir selon les vues et les impressions qu'il pourra recevoir des événements qui se sont passés et qui se passent tous les jours en ce pays.

La cause que nous avons supportée et que nous supporterons toujours, n'a rien à craindre d'un homme éclairé et libéral, tel que le comte de Durham. Dans cette province il ne doit plus s'agir de Tories, et de Whigs, l'affaire principale est la conservation du pays, à la Grande-Bretagne. Et l'honneur du pavillon britannique est trop cher à tout sujet loyal pour craindre qu'il soit compromis.

Nous ne désirons nullement que notre nouveau gouverneur montre de la sévérité pour les malheureux détemis politiques; nous désirons simplement que des moyens soient adoptés pour empêcher la répétition des scènes atroces de l'automne dernier, et nous avons la certitude qu'avec un gouvernement énergique, nous n'aurons point à craindre les tentatives de nouveaux conspirateurs, s'il s'en rencontre encore parmi nous, et qu'aucune portion de notre population ne se laissera entraîner à des désordres comme ceux que nous avons eu à déplorer.

Son Excellence a fait sortir la proclamation suivante:

DURHAM.

PAR SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE JEAN COMTE DE DURHAM, VICOMTE LAMBTON, &c. &c., Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Conseiller de Sa Majesté en Son Très-Honorable Conseil Privé, et Gouverneur-Général, Vice-Amiral et Capitaine-Général de toutes les Provinces de Sa Majesté sur et proche le Continent de l'Amérique Septentrionale, &c. &c. &c.

PROCLAMATION.

La Reine ayant daigné Me confier le Gouvernement de l'Amérique Septentrionale Britannique, j'ai aujourd'hui pris sur Moi l'Administration des affaires.

Dans l'exercice de ces importantes fonctions, je compte avec assurance sur l'appui cordial de tous les Sujets de Sa Majesté, comme le meilleur moyen de Me mettre en état d'amener à une heureuse issue toutes les questions qui intéressent leur bien-être, surtout celles dont j'aurai à prendre connaissance comme Haut-Commissaire de Sa Majesté.

Ceux qui veulent sincèrement et consciencieusement la Réforme et le perfectionnement d'Institutions défectueuses, reçoivent de Moi, sans distinction de partis, de races ou de politique, l'assistance et l'encouragement que leur patriotisme est en droit de commander, de la part de tous ceux qui désirent fortifier et consolider l'union entre l'Etat Métropolitain et ces importantes Colonies; mais les perturbateurs du repos public, les violateurs des Lois, les ennemis de la Couronne, et de l'Empire Britannique trouveront en Moi un adversaire inflexible, déterminé d'employer contre eux tous les pouvoirs, Civils et Militaires, dont je suis investi.

Dans une de ces Provinces, les plus déplorablement dérangées, les plus malheureusement gouvernées, et les plus nécessairement suspendues de sa Constitution représentative, et le pouvoir suprême n'est dévolu.

La grande responsabilité qui m'est imposée par là, et la nature pénible et difficile des fonctions que j'ai à remplir, Me feront naturellement désirer avec ardeur de hâter l'arrivée de l'époque où le Pouvoir Exécutif se trouvera de nouveau balancé par tous les contre-poids constitutionnels d'Institutions libres, éclairées et Britanniques.

C'est de vous, Peuples de l'Amérique Britannique, c'est de votre conduite, et de l'étendue de votre coopération avec Moi, qu'il dépendra principalement que cet événement soit retardé, ou qu'il soit immédiat. J'appelle donc, de votre part, les communications les plus franches, les moins réservées. Je vous prie de Me considérer comme un Ami et comme un arbitre, toujours prêt à écouter vos vœux, vos plaintes et vos griefs, et bien déterminé d'agir avec la plus stricte impartialité. Si, de votre côté, vous abjurez toute animosité de parti ou de secte, et si vous vous unissez à Moi dans le saint œuvre de la paix et de l'harmonie, j'ai l'assurance de pouvoir poser les fondements d'un système de gouvernement qui garantira les droits et les intérêts de toutes les classes, mettra fin à toutes les dissensions, et placera sur une base durable, avec la faveur de la divine Providence, cette riche, cette prospère, dont il se trouve des éléments si méprisables dans ces fertiles contrées.

Donné dans mon camp et le sceau de mes armes, au Château de St. Louis, dans la Cité de Québec, Province du Bas-Canada, ce vingt-neuvième jour de Mai dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent trente-huit, et du Règne de Sa Majesté la première.

(Par Ordre)

CHARLES BULLER.

Principal Secrétaire.

Voici la liste des passagers à bord du Hastings, que nous avons lieu de croire correcte: Le comte et la comtesse de DURHAM, et leur famille. M. et Mme. Ellice, Mlle. Balfour, M. Charles Buller, principal secrétaire, M. Tutton, juriconsulte, L'Hon. E. P. Bouvier, M. Arthur Buller, M. Bushe, L'Hon. Frederick Villiers, Le Capitaine Pousonby, C. A. Dillon, écuyer, Frederick Cavendish, écuyer, Sir John Dorrit, Aides-de-Camp. Le Hastings est commandé par le capitaine F. E. Lock, C. B. La musique du 71^e régiment est à bord de ce vaisseau.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de faire les nominations suivantes: Pour être Secrétaire du Gouvernement Général, Charles Buller, écuyer, Membre du Parlement Impérial de la Grande-Bretagne et d'Irlande;—Et Thomas Edward Mitchell Tutton, écuyer, Avocat.

Pour être Secrétaire Militaire et Principal Aides-de-Camp, Le Colonel George Couper, K. H.

Pour être attachés à la Haute Commission, Gerava Parker Bushe, écuyer, Arthur Buller, écuyer, et l'Honorable Edward Pleydell Bouvier.

Pour être Aides-de-Camp du Gouverneur Général, L'honorable Frederick Villiers, Lieutenant au Régiment de Coldstream Guards; Stephen Conroy, Capitaine au Régiment de Coldstream Guards;

W. H. Frederick Cavendish Enseigne au 5^e Régiment, Infanterie Légère. L'honorable C. A. Dillon, Cornette au 7^e Régiment de Dragons, Gardes.

Pour être Secrétaire Privé du Gouverneur Général, Edward Ellice, junior, Ecuyer, Membre du Parlement Impérial de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Des réfugiés du Haut-Canada et des vagabonds des Etats Unis viennent de commettre un acte de déprédation digne de figurer dans les annales de la piraterie et du brigandage. Une trentaine de scélérats déguisés, ont attaqué, mardi dernier, 30 mai, le bateau à vapeur du Haut-Canada le Sir Robert Peel, ont pillé et ensuite brûlé. Voici en substance les détails de cet acte de piraterie.

Le 30 mai, vers deux heures du matin, le Sir Robert Peel s'éleva à environ sept milles au dessous de French Creek, près de l'île de Wells appartenant aux Etats Unis, et séparée de la terre ferme par un chenal d'environ vingt perches de largeur. Aussitôt que le bateau se fut arrêté, l'homme qui avait en charge le bois qui était sur le quai, vint à bord, et dit qu'un nombre d'individus très suspects étaient tout près; il ajouta qu'il pensait qu'ils avaient de mauvais desseins, et conseilla au capitaine de partir sans différer.

Le capitaine ne fit aucune attention à cet avis, et au bout de dix minutes environ, on vit sortir de derrière un buisson entre 30 et 40 individus, habillés et barbouillés, de manière à paraître des sauvages ou des nègres. La plupart des hommes de l'équipage étaient alors à terre. Les pirates se précipitèrent sur le bateau, armés les uns de fusils avec baïonnettes, les autres d'épées et de pistolets, et les autres d'un fer pointu fixé au bout d'un bâton peint en rouge, d'environ huit pieds de long. Aussitôt ils mirent le capitaine à terre, et prirent des mesures pour empêcher les gens de l'équipage de revenir à bord.

Il y avait un nombre de passagers, tant dames que messieurs. Les pirates effrayèrent d'abord les premières, en brandissant leurs baïonnettes et leurs piques à travers les fenêtres, et ils empêchèrent les derniers de venir de la chambre sur le pont, en les repoussant avec leurs baïonnettes, ou à coups de crosses de fusil. Ils ordonnèrent ensuite que tous les passagers, hommes et femmes fussent mis à terre, quelques uns d'eux leur criant que s'ils s'élevaient paisiblement, il ne leur serait fait aucun mal.

Comme au moment de l'attaque, tous les passagers étaient couchés, plusieurs se précipitèrent sur le pont presque nus; et il ne leur fut pas permis de redescendre pour prendre leurs malles; et ceux qui ne se rendirent pas promptement à terre, y furent poussés rudement. Un des passagers qui refusait de sortir du bateau, fut percé au bras d'un coup de baïonnette. Plusieurs des dames furent forcées de descendre sur le rivage dans leur habillement de nuit.

Lorsque les pirates eurent mis tout le monde dehors, ils coupèrent les câbles et poussèrent le bateau à environ cinquante verges du rivage, et au bout d'une demi-heure, et probablement après avoir pillé tout ce qu'ils y trouveraient de précieux, ils y mirent le feu en plusieurs endroits.

Roderick M'Swain, contre-maitre et pilote s'était couché comme le bateau arrivait au quai; il ne fut point vu par les pirates, et il parait, et ne s'éveilla que quand le vaisseau était déjà en feu; il sauta à l'eau et gagna le rivage à la nage. Il a le visage et les mains beaucoup brûlés. Les passagers du Sir Robert Peel furent recueillis par l'Onéida, bateau à vapeur américain.

Le monsieur qui donne ces détails, dit qu'en arrivant à French Creek, il apprit avec plaisir que les autorités faisaient tous les efforts possibles pour arrêter les auteurs de cet indigne outrage; qu'elles en avaient déjà saisi trois, et qu'elles étaient à la recherche des autres.

Il y avait, dit le même monsieur, à bord de l'Onéida plusieurs passagers américains respectables, qui tous témoignaient indignation que leurs cercails eussent été de piraterie; il croit que quelques uns des pirates quoiqu'ils fussent déguisés, pourraient être identifiés par les passagers et les gens de l'équipage du Sir Robert Peel, particulièrement Bill Johnson, vagabond américain, chef de la bande de French Creek, et Frey, Philipps et Wells, réfugiés canadiens.

La responsabilité d'un Editeur, qui se rend compte envers la société, de ce qui pourrait la blesser dans un journal, s'étend aussi à ce qui pourrait outrager ou seulement offenser les particuliers et même à tout ce qui pourrait devenir la matière d'une critique fondée; en un mot, un éditeur se rend garant de tout ce que son journal contient. De ce principe incontestable il résulte que l'article d'un soi-disant Ami du bon sens, si complaisamment inséré dans la feuille du 21 mai dernier, du Populaire, doit être considéré comme l'ouvrage de l'Editeur de ce journal. Cet article est ainsi conçu: "il me semble que les journaux devaient s'appliquer à écrire français, s'ils veulent qu'on apprenne cette langue et si leurs éditeurs se piquent de la savoir."

Avant de répondre à l'auteur de cet article, qu'il nous soit permis de lui témoigner notre reconnaissance de sa bonne intention de nous instruire. Nous saurons toujours gré à ceux qui, dans l'occasion, voudront bien nous donner d'utiles leçons, surtout lorsqu'un précepte, ils auront l'attention de joindre l'exemple. Quoique dans cette circonstance nous soyons réduits à tenir compte des bonnes intentions de notre censeur, nous nous engageons de nous acquitter de la reconnaissance que nous lui devons, en lui rendant réellement un service de la nature de celui qu'il a lui-même voulu nous rendre.

Nous lui observerons d'abord que cette locution: écrire français, n'est pas correcte, et nous fondant sur la décision préemptoire du dictionnaire de l'Académie française, nous lui dirons que "le mot écrire signifie, dans son acception naturelle, tracer et figurer des lettres, et qu'il signifie aussi figurément, composer quelque ouvrage d'esprit; qu'on dit écrire en prose, en vers, en latin, en grec;" et que, par conséquent, il aurait dû dire: écrire en français et non écrire français. Mais comme notre habile critique a dit, dès son début, nous donner la mesure de sa capacité et de sa connaissance approfondie des règles du langage, dont il veut s'armer contre nous, nous observerons combien il est curieux de voir qu'avec ses prétentions à la correction du style, il ait pu dire que les journaux doivent s'appliquer à écrire français; des journaux qui doivent s'appliquer et s'appliquer à écrire; quelle image!

L'Ami du Bon Sens frappe encore du sceau de sa réprobation, cette phrase de l'Ami du Peuple: "Son excellence Sir John Colborne est arrivé à Québec, P. M." Cette phrase et la précédente lui paraissent hermaphrodites pour la construction, et il ne peut s'empêcher de se récrier contre les lettres P. M. placées à la suite du mot Québec, et qu'il considère comme hermaphrodites et incompréhensibles parce qu'il ne les comprend pas.

Quoiqu'il en pense et puisse en dire, cette phrase est correcte et complète; sa première partie annonce l'arrivée de Sir John Colborne à Québec, et les lettres P. M. composant la seconde partie, séparée de la précédente par une virgule, signifient Post Meridiam, c'est-à-dire après-midi; car cette abréviation est usitée chez les journalistes. Il nous a même été assuré que l'Editeur du Populaire en a fait usage dans ce nouveau journal, comme il l'avait pratiqué lorsqu'il participait à la rédaction de la Minerve. Or, M. l'Ami du Bon Sens, M. l'Editeur du Populaire, car vous êtes solidaires envers nous, que trouvez vous de si "hermaphrodite" dans tout cela?

Et mon particulier, M. l'Ami du Bon Sens, Aristarque moderne, hôtez-vous de faire une nouvelle grammaire; si vous vous décidez à en publier une, vous pouvez d'avance nous compter au nombre de vos souscripteurs. Mais, de grâce, ne nous privez pas de vos doctes leçons; elles ne sont pas perdues pour nous, puisque les deux premières lignes de votre critique ont fourni matière à cet article que le temps ne nous a pas permis de faire plus court.

MAUVAIS SOUS.—Tous les nouveaux sous qui n'ont pas les mots "Banque de Montréal, ou "Banque du Peuple," frappés d'un côté, ne passent plus. Depuis deux ans voilà déjà pour de fortes sommes que le public perd en sous seulement. Il est malheureux qu'il n'y ait point de règlement de police pour empêcher les fourbes d'introduire de pareille monnaie. Plusieurs personnes se sont prononcées contre les petits billets, mais il est infiniment mieux d'avoir un billet de six sous avec une bonne signature, que six morceaux de cuivre qui sont tenés par celui qui les a mis en circulation.

Le Capt. Marryat a été brûlé en effigie au Détroit pour avoir porté un toast à Toronto. Les ouvrages du capt. Marryat ont aussi servi à faire un feu de joie.—Les Américains des frontières sont plus barbares que les Turcs.

Pour L'Ami du Peuple. M. L'EDITEUR, Je demande mille pardons à vos lecteurs, d'avoir à les entretenir aujourd'hui d'un être dont l'existence n'est que le résultat d'un acte de saillie de plume, et auxquelles j'ai dédaigné de répondre, commaisant par avance toute la réclame qu'a droit de réclamer un misérable Janus. Cet article qui fait preuve de la modestie ordinaire de celui qui s'en respecte trop, pour avoir jamais accordé son expérience à une société de nullités et d'enfants, aurait dû, ce semble, me laisser entrevoir la fausseté de ses flatteries primitives; mais je vous avouerai que je n'ai pu croire encore à son insigne mauvaise foi, par la raison que je le pensais agissant d'un motif de vengeance et de mauvaise humeur, dicté par la naissance du nouveau journal, l'Ellele Canadienne.

Cependant, la conduite ultérieure du flatteur-monstre ne me laisse plus aucun doute sur sa duplicité. Que lui servait en effet, de jeter son venin sur un humble morceau de poésie, que vous avez eu la libéralité d'admettre dans vos colonnes, et que, confiant dans l'indulgence de ses dispositions à mon égard, j'avais eu l'imprudence de lui adresser d'abord? Aurait-il, par hasard, oublié les services que, durant l'espace de plus de sept mois, lui ai rendus, en concourant, pour ainsi dire, gratis, à la rédaction de sa feuille, et seraient-ce là les remerciements que j'en aurais? Aurait-il oublié que je faisais en quelque sorte à son bureau, la besogne de traducteur? Aurait-il oublié que, presque chaque fois qu'il me priait de traduire quelque morceau pour le journal, je me faisais un plaisir de me rendre à ses vœux? Aurait-il oublié que, plus d'une fois, l'Editeur du Populaire aurait donné au saxon de littérature, des pièces de vers, sans titre, ni bon sens, pour la correction desquelles, il était assez peu soupçonneux, que de se confier à lui? Aurait-il oublié que, plus d'une fois, le saxon de littérature aurait eu à rebondir des correspondances, dont l'Editeur du Populaire, soupçonnant tout soit peu le style et les expressions? Aurait-il oublié que c'est à ses instances que, plus d'une fois, j'ai composé des morceaux de prose et de poésie de tout genre, sur le mérite desquels il était assez aveuglé, que d'en garnir ses colonnes? Aurait-il oublié que, plus d'une fois, il fit l'éloge de ces productions? Aurait-il oublié que, ce n'est qu'à sa sollicitation, que j'ai fait la critique des vers d'UX PROFFERTEN, et qu'en me priant d'en agir de la sorte, il voulait user de représailles envers UX INNONN? Aurait-il, enfin déjà oublié, lui, cet homme si orgueilleux de sa parole! la promesse qu'il fit dans son prospectus, d'ouvrir ses colonnes à tous les enfants du sol, qui voudraient le favoriser des fruits de leurs loisirs!

Il résulte de ceci, que l'Editeur du Populaire a une mémoire bien défectueuse; en qu'il ne se plait à payer un bienfait par un ingratitude; ou qu'à une époque antérieure à celle-ci, il avait furieusement perdu de son goût et de son jugement en fait de littérature, puisqu'il censurait si amèrement aujourd'hui ce qu'il approuvait si fortement hier; ou qu'entia, il a été guidé dans cette démarche par un sentiment de jalousie.... Je ne m'étonne pas que sa maxime soit: "Autre temps, autre mœurs." Il sied bien au jagorneur en chef, d'avancer que "je me suis pris corps à corps avec un professeur," lorsque c'est lui-même qui a soutenu la dispute que je n'avais entreprise que par son impulsion, en disant en propres termes "qu'en France, où sont les seuls juges impartiaux, l'écuyer passerait pour le professeur, et le professeur, pour l'écuyer." En vérité, il faut avouer que "l'indulgence" de l'Editeur-monstre est excessive, puisqu'elle a été au point de lui vouloir, pendant plus de sept mois, toute l'insignifiance des productions de PIERRE AXELER.

Maintenant, je lui demanderai pourquoi, lorsque je lui annonçai que j'allais interrompre le cours de mes compositions, il fit tout en son pouvoir pour m'en dissuader, et si les nombreuses lettres qu'il reçut, (dit-il) j'en reproche de son indulgence, ne se réduisent pas à de simples paroles de désapprobation de mes écrits de la part de l'ex-proprétaire et du propriétaire actuel du Populaire, M. De Blenry qui, soit dit en passant, n'y entend pas malice, ainsi que d'un de ses correspondants, étranger, qui n'a guère à censurer la culture des LETTRES, parmi la Jeunesse Canadienne, et dont les productions mêmes ne manquent pas d'imperfections.

La flagornerie est, de fait, bien méprisable dans l'être rampant qui la recèle; mais elle l'est au souverain degré, lorsqu'elle est jointe à une noire ingratitude et à une envie si palpable de nuire; et je ne m'attendais pas à trouver réunies, dans un seul homme, ces trois qualités. Fort heureusement, qu'il n'est en son pouvoir d'exercer que les deux premières!

J'ai l'honneur d'être, M. l'Editeur, Votre très humble et obéissant serviteur, A. R. CHARRIER. 29 mai, 1838.

Mauvais Sous.—Depuis deux jours les marchés et les faubourgs sont jetés dans un état de perturbation affligeant, car ce sont les plus malheureux qui en deviennent la victime. On doit se rappeler que lors de la cessation de paiements en espèces par nos Banques, la province fut inondée de mauvais sous provenants des spéculations de quelques individus. Les Banques voulant éviter autant que possible la circulation de mauvais sous, causèrent une perturbation réelle sur le public, et il fallut que les plus pauvres de la colonie supportassent uniquement cette calamité. A peine les nouveaux sous furent-ils en circulation, qu'un nouveau genre de fraude s'établit, et qu'il fut si adroit qu'il devait faire beaucoup de dupes. Des sous tout à fait semblables à ceux des banques parurent dans la ville; la seule exception qui s'y remarquait était Token on Bank Token, qui remplaçait Bank of Montreal Banque du Peuple, frappé en relief sur l'une des faces des bons sous. Il y a près de six mois que cette fraude infâme s'exerce et il paraît que j'en ai peu ou en retiré de la spéculation le cuivre des banques pour y substituer le plomb recouvert de cuivre des accapareurs. La reprise des paiements en espèces aura sans doute rendu cette infamie plus palpable, et tout à coup la nouvelle s'est répandue que les sous étaient contrefaits. Comme on renchérit toujours sur toutes choses, au lieu de faire la distinction des bons d'avec les mauvais sous, on n'en fit aucune, et tous les sous furent généralement proscrits; ensuite que beaucoup de malheureux durent jeûner et faire endurer la faim à leur famille, au milieu du petit trésor de cuivre dont on avait payé le fruit de leurs travaux.—Populaire.

(De la Gazette de Québec.) ARRIVÉE ET INSTALLATION DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Le vaisseau de Sa Majesté le Hastings, de 71 canons, ayant à bord Son Excellence le Comte de Durham, gouverneur général de l'Amérique-Septentrionale Britannique, la Comtesse de Durham, leur famille et leur suite, est arrivé dans ce port dimanche après-midi, en 33 jours de Portsmouth.

Les habitants se sont aussitôt portés en foule dans les rues et sur les quais, dans l'attente de voir débarquer Son Excellence. Mais il a été annoncé que le débarquement n'aurait lieu que lundi à deux heures.

Hier (jeudi), à une heure, on eût dit que tous les habitants de la ville et des faubourgs étaient rassemblés à la Basse-Ville, mais en apprenant que le débarquement de Son Excellence ne devait s'effectuer qu'aujourd'hui à deux heures, la foule s'est dispersée.

Aujourd'hui à l'heure indiquée, les gardes et les autres troupes de la garnison formant une double haie depuis le quai de la Reine jusqu'au château de Saint-Louis, toute la ville étant en mouvement, les fenêtres garnies de dames dans leurs plus beaux atours, et les rues en partie pavisées, ainsi que les vaisseaux de guerre, dont les matelots étaient à leurs postes sur les vergues, le débarquement s'est effectué enfin sous une salve tirée par le Hastings, et répétée par le canon de la citadelle.

Le gouverneur-général a été reçu au quai par les généraux sir John Colborne, sir James Macdonnell et tout l'état-major, et s'est immédiatement rendu au château, avec la comtesse et les dames et messieurs de leur suite.

Après lecture de ses différentes commissions comme gouverneur-général, vice-amiral, capitaine général, haut-commissaire etc., Son Excellence a prêté entre les mains du conseil exécutif, et en présence d'une nombreuse réunion de fonctionnaires de tous les ordres et de citoyens, les serments qui lui étaient prescrits en ces différentes qualités, après quoi Son Excellence sir John Colborne lui a présenté les conseillers exécutifs, les juges, etc.

Ensuite le gouverneur-général, ayant donné quelques ordres, a visité, avec la comtesse, les logements qui leur ont été préparés à la maison de M. Gage, rue Saint-Louis, et à la salle du Parlement, et puis s'en est retourné à bord pour la nuit.

Les journaux d'Halifax du 19, reçus ce matin annoncent l'arrivée de la corvette Charybdis, capitaine Gore, en 26 jours, et du vaisseau à vapeur le Dec, en 25 jours de Portsmouth. La Charybdis était attachée à l'escadre de Lord Durham, et s'en était séparée dans le canal de Saint-George, avec ordre d'aller croiser à la hauteur du Cap-Breton et d'y attendre l'arrivée du Hastings; mais les glaces l'ont forcée de s'écarter de ses ordres et de se rendre à Halifax. Il en a été de même du Dec, qui en arrivant à la hauteur de Louisbourg, où il fut hélé par la Charybdis, n'avait du charbon que pour un jour. Le Dec a 50 sapeurs à bord, avec quelques artilleurs.

ANGLETERRE.—Les chemins de fer qu'on a entrepris récemment en Angleterre présenteront une étendue de près de trois cent cinquante lieues, et nécessiteront une dépense d'environ 600 millions de francs.

Liverpool, 17 avril, 6 heures du soir.—Ce matin le brouillard en se dissipant a laissé apercevoir un navire entièrement démanté et jeté par la tempête sur le banc de sable de West-Hoyle. Son nom et sa destination ne peuvent être connus que par la description que nous allons en faire. Il y a pour pouline une figure colorée, ses sabords sont peints et sa poupe arrondie. Les bateaux de sauvetage stationnés à Hoylake et à la pointe d'Ayr ont inutilement bravé la mer et l'ouragan pour porter secours à l'équipage de ce bâtiment, dont la perte leur paraissait inévitable. Mais après avoir lutté contre la fureur des vagues ils se sont vus forcés de regagner leurs postes respectifs.

voyer un de ses bateaux à vapeur à la recherche du bâtiment naufragé pour porter secours à l'équipage; mais il fut décidé qu'il ne serait pas envoyé, ne pouvant être d'aucune utilité; à cause de la violence de la tempête. Un petit bâtiment à vapeur qui se trouvait à Rihl, port voisin du lieu du sinistre, fut mis en mer, mais il lui fut impossible d'arriver jusqu'au navire échoué.

Six heures 1/2.—Nous apprenons par le télégraphe qu'on suppose que le navire échoué est l'Atahaska de Québec. Tout l'équipage a péri.

(Standard du 18 avril.) On lit dans le Courrier:—L'Aldeimann Copeland n'a pu voir sans indignation qu'il avait été question d'économie à l'occasion du couronnement de S. M. Il a dit que cette dépense ne devait pas être supportée par l'état, et que cinq ou six personnes de la Cité devraient se joindre à lui, si se faisait fort d'ouvrir une souscription qui couvrirait toutes les dépenses; qu'il fallait que cette économie se fit avec tout le luxe et la magnificence qu'elle comporte, et que quand à lui, il y contribuerait pour 200 liv., 300 liv. et même 500 liv. sterling s'il le fallait.

— Les aumônes de S. M. ont été distribuées hier à la chapelle de Whitehall. Suivant l'usage, le nombre d'hommes et de femmes qui ont eu leur part de la magnificence royale était égal au nombre d'années de S. M. Les personnes pauvres et âgées excédant ce nombre et qui se trouvaient portées sur la liste des aumônes royales du feu roi Guillaume IV ont été inscrites sur des listes supplémentaires et recevront un secours de la charité royale pendant le reste de leur vie. L'âge des pauvres gens qui ont reçu les aumônes de S. M. varie de 60 à 100 ans. Elizabeth Love, portée sur la liste des aumônes royales, est morte samedi dernier, âgée de 110 ans. Ces aumônes ont été pour chaque personne de 1 liv. 4 s. (38 fr.)—Morning Post.

ESPAGNE.—Notre correspondance de la frontière nous annonce que tous les habitants de la Navarre dont l'âge ne dépasse pas cinquante ans sont appelés sous les drapeaux de Charles V. De son côté le gouvernement de Madrid va faire des levées qui comprendront tous les hommes de 17 à 60 ans. Basilio Garcia, dont les forces se sont beaucoup augmentées, était près du Tage le 11. Le quartier royal n'a pas quitté Estella.

(Gazette de France du 21 avril.) Le projet d'emprunt espagnol est tout-à-fait décrié à la bourse de Londres. Le Morning Chronicle, journal favorable à la cause de Christine, démontre dans un long article qu'il est impossible que le gouvernement de Madrid trouve de nouveaux prêteurs ayant d'avoir réglé d'une manière satisfaisante la situation de ses créanciers.

Cloron, le 16 avril, Une lettre de Madrid du 12 annonce que la veille le comte Negri avait quitté Ségovie marchant sur Avilla. Le comte n'avait point attaqué l'Alcazar de Ségovie, il emmenait avec lui tous les jeunes gens capables de porter les armes. Une contribution de vingt mille duros imposée à la ville a été immédiatement payée.

On lit dans la correspondance de Madrid du Phare de Bayonne: La société secrète qui se nomme la Fédération ne cesse de travailler pour faire éclater une insurrection dans les provinces. Le gouvernement est parvenu à saisir plusieurs lettres chiffrées. L'on est parvenu aussi à trouver la clef de ce chiffre; et par conséquent les mesures les plus sévères ont été prises pour punir les ennemis de l'ordre. Il est probable, maintenant que le gouvernement tient le fil de cette trame, qu'elle n'aura aucune suite. Déjà le comte de Cloron a découvert une conspiration qui avait pour but de l'assassiner.

«Ce général, en ayant été instruit à l'avance, a fait arrêter les coupables; les uns ont été exilés; et les autres mis aux verrous.»

On lit dans le Phare de Bayonne, journal du parti chrétien: «Dans la prévision d'une nouvelle approche des carlistes près de Madrid, on a dû nommer dans la journée du 28 les généraux qui seraient chargés de la défense des portes et des points fortifiés de cette capitale. Il est arrêté que du moment où l'invasion carliste aura pénétré dans la province de Madrid, cette ville sera mise en état de siège, et que toute publication de nouvelles sur les opérations militaires, sera prohibée sous peine de mort.»

Le Novicio, journal de Saragosse, parle d'une affaire qui a eu lieu dans les environs de Cervera, en Catalogne, entre les troupes du baron de Meer et les forces royales commandées par Frisany et Sagara. L'action a été des plus vives; elle a duré, dit ce journal, un jour et demi. Le chef royaliste Sagara aurait été tué, et le baron de Meer blessé dangereusement.

D'après ce qu'on écrit d'Ocana au Memorial des Pyrénées, journal du parti chrétien, les ravages faits à Almaden sont immenses, et Basilio ne s'est porté sur ce point que pour mettre au projet d'emprunt un empêchement invincible.

Le Bulletin de la Navarre et des provinces basques annonce comme un fait positif que Gandesa est tombée au pouvoir des royalistes.

PORTUGAL.—D'après les dernières nouvelles de Lisbonne, en date du 10 avril, les partisans de don Miguel sont exclus du bénéfice de l'amnistie qui vient d'être promulguée. Cet acte ne profitera donc qu'à ceux qui ont levé dernièrement le drapeau de la rébellion en faveur de la charte de don Pedro.

Lisbonne, 10 avril.—On croit généralement que les ducs de Pamela et de Tereira, le marquis de Saldanha et tous les autres charlistes qui sont à l'étranger vont revenir en Portugal, et que le vicomte

d'Amora qui se trouve à Paris, et le baron e Moncorvo, qui est à Londres, seront nommés ministres à ces deux cours.

NAISSANCE. A Ste. Marie du Montoire, le 28 de mai, la dame du Col. Theophile Lemay a mis au monde une fille.

DECES. A la Petite Rivière St Charles, (Québec) le 27 de mai, à l'âge de 85 ans, dame Genevieve Bon dit Duflennes, veuve de Sieur Zacarie Gagnon, après une maladie de sept mois, qu'elle a supportée en vraie chrétienne; elle laisse pour déplorer sa perte un grand nombre de parents et amis qui la regretteront longtemps.

Le 17 mai, en la paroisse de St. Gilles, dame Agnes Fraser, âgée de 70 ans, épouse de M. J. Fraser, ci-devant de Québec. Elle laisse une nombreuse postérité dans les deux provinces pour déplorer sa perte.

Subitement, à St. Pierre, Rivière du Sud, d'après le 27 du mois dernier, Joseph Dorcort Blais, écuyer, capitaine de milice, à l'âge de 59 ans et 8 m. 1/2.

Le 21 mai, après une pénible maladie, qu'il a supportée avec courage et résignation, âgé de 25 ans, Henry Edward Davidson, écuyer, avocat, seul fils de John Davidson, écuyer, commissaire pour les terres de la couronne.

Le 12 mai, à sa résidence dans King's-County (Nouveau-Brunswick), le général John Collins, âgé de 87 ans.

En cette ville, jeudi dernier, âgé de 19 ans, après une longue et douloureuse maladie, George Roy, apprenti horloger, fils de M. Pierre Roy, de cette ville; ce jeune homme par la douceur de son caractère et par ses mœurs pures, s'était fait un grand nombre d'amis qui déplorent longtemps sa perte prématurée.

A Holborn, près de Bridgetown, (la Barbade) le 20 avril dernier, le Dr. J. A. Spooner, de Montréal, âgé de 44 ans.

A Québec, le 19 mai, William Fankner, de la maison Atkinson, Osborne & Co, âgé de 23 ans.

A St. Damase, le 19 mai, chez son fils, M. Jean Bte. Ducher, respectable cultivateur du lieu, à l'âge de 88 ans et 5 mois, Louis Durouchier, ancien capitaine de milice, ci-devant de la paroisse St. Antoine de la rivière Chambly, sa piété et probité sont connues de tous ses concitoyens, qui se rappelleront longtemps de ses qualités et vertus civiques. Le défunt était l'allié de la respectable famille du nom, qui note trois dignes membres, dans le clergé, en ce diocèse. L'âme de ce bon citoyen s'est envolée inaperçue de ce monde durant le repos paisible de la nuit, (fruit de son heureuse vieillesse) pour aller s'unir à son Créateur. Il ne survécut que treize mois et deux jours à son unique épouse, avec laquelle il avait été uni soixante et six ans et six mois. Sa mémoire restera ineffaçable dans le cœur de sa nombreuse famille et du grand nombre d'amis dont il était entouré, résultat d'une honnête aisance.

Ferme de prix à Vendre ou à échanger pour des propriétés dans ou près de la Cité de Montréal. CETTE ferme est située sur la rivière St. Louis, adjoint au moulin, à environ quatre milles du fleuve au village de Beau-Harmon, à 25 milles de Montréal. La grandeur de cette ferme est de 6 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, le sol d'une qualité supérieure. Il y a une maison, grange, étables, vaches, etc. Toutes ces bêtes sont neuves et bâties dans le meilleur goût. Les clôtures sont en bon état de culture. Les chemins sont bons. Les ustensils, les animaux, les semailles, etc. seront vendus avec la ferme si l'acquéreur désire les acheter, et possession sera donnée immédiatement.

Les termes de paiement seront faciles. Cette propriété est très-avantageuse pour une personne qui désire exercer l'état de fermier. Pour les particularités et conditions, s'adresser au propriétaire, à son bureau, au vieux marché, près de la Douane. STANLEY BAGG. — 2 juin.—3m.

A LOUER. Possession donnée immédiatement, dans le haut de la paroisse de St. Philippe une maison convenable avec une Maison, Remise, Écuries, Grange en bon ordre, et un bon puits, formant les coins des chemins de Robit et adjoint au Ruisseau de St. Noyers, et de Laprairie à Champlain, très bien située et commode pour un commerce, un pouzanger, tenu depuis dix ans par le sous-locataire. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sousigné. JOSEPH LANGEVIN. Montréal, 2 Juin 1838.

LES sous-locataires offrent en vente, en sus de leur association de MARCHANDISES SÈCHES, une grande quantité d'EFFETS POUR LES MILITAIRES, consistant en Draps écarlates, Kersey gris, gilets de flanelles, caleçons, couvertures de chevaux, denrée, etc.

Aussi: Des THES Yanghyson, Twankay et Sa uchong Sucre blanc raffiné double et simple, Paivie, Eau-de-Vie, Plomb à tirer, fromage anglais, etc. J. G. MACKENZIE, et Cie. rue St. Joseph. 22 mai 1838.

BANQUE DE MONTREAL. UNE ASSEMBLEE GENERALE des ACTIONNAIRES de cette banque est par le présent avis CONVOQUEE pour LUNDI, le 4 JUI N prochain, à MIDI, pour l'élection de directeurs pour l'année suivante, et pour autres affaires importantes.

Le livre de transport sera fermé le lundi 21 du courant, après quoi il ne pourra être fait de transport d'actions avant le 4 juin prochain. Par ordre des directeurs. BENJ. HOLMES. Caissier. 22 mai 1838.

BANQUE DU PEUPLE. A REPRISE DES Paiemens EN ESPÈCES ayant eu lieu généralement dans les États-Unis, et la Banque de Viger, Dewitt, & Cie. ayant suspendu ses paiements en Espèces avec la promesse au public de les reprendre lorsque les Banques des États-Unis le feraient, AVIS LÉGITIME est donné par ces présentes que jeudi prochain, DIX-SEPTIÈME JOUR DE MAI, cette Banque reprendra le Paiement en espèces de tous ses Billets.

Par ordre du Comité. B. H. LEMOINE, Caissier. Montréal, 19 mai, 1838.

TROUVE' UN Gilet, dont une fort petite et une passe-partout, attachés à un anneau et à un cordon rouge. La personne qui les a perdus pourra les avoir en s'adressant à ce bureau et payant les frais de cet avisement.

VENTES PAR ENCAN. PAR CUVILLIER & FILS. UN magasin de MM. C. FARQUHAR, & Cie rue Notre Dame, sera rendu, AU JOUR D'HUI samedi, pour le compte des intéressés, Les EFFETS d'un OFFICIER de l'armée qui ont été endommagés par l'eau de mer dans le bâtiment de transport d'Halifax. La vente à DEUX heures. CUVILLIER & FILS. 2 juin.

CASSONADE. CE MATIN, samedi, sera rendu, sur le quai de l'Isle, au débarquement de la goélette QUEEN VICTORIA d'Halifax: 40 barils cassonade claire de Porto-Rico La vente à ONZE heures. CUVILLIER & FILS. 2 juin.

HARENGS. UNDI MATIN, le 4 juin, sera rendu, à l'Isle, au débarquement de L'ESPERANCE, de Galsburn. 20 barils harengs No 1. La vente à DIX heures. CUVILLIER & FILS. 2 juin, 1838.

LIQUEURS, EPICERIES, ETC. UN Magasin des sous-signé, sera rendu, LUNDI, le 4 du courant: 10 tonnes rom de la Jamaïque 6 do de des Isles sous le vent 8 do de whisky 7 quarts esprit de térébenthine 10 barils huile de noix. 12 boites tabac Cavendish 26 quarts tabac en torquette 8 barils noir à son lieus 6 caisses vin de Xeres 10 do Champagne 3 boites Indigo 2 do pierre bleue 10 sacs clout de girofle et piment 15 paniers bouteilles 20 sacs amandes et noix Et autres effets. La vente à UNE heure. CUVILLIER & FILS. 2 juin, 1838.

Thés Nouveaux, Sucre, Vins, Fruits etc. VENDRE, le 8 du courant, sera rendu, aux magasins de MM. M'GILL, & Co, rue St. Paul, entré par la rue St. Joseph les thés suivants remis par le Rosalind à Halifax, de Canton: 100 do mie caisses thé tankay 200 do do young hyson 50 petites boites do do 100 boites hyson skin 30 demie caisses pekoe 100 boites Capes souchong 10 demie caisses pouchong On pourra voir un échantillon de ces thés le mercredi avant la vente. — Aussi — 500 sacs sucre de l'Isle Maurice 4 pipes opoto 10 barriques do 1 quart do 6 pançons xeres 6 barriques do 1 quart do 1 barrique xeres de Marsden 2 quarts vin de la Montagne 2 do vin de Canarie 2 octaves do do 7 caisses clair 5 pipes ténéris 4 do eau de vie de cognac 50 boites oran. de l'Islebonne 20 caisses gingembre confit 20 boites savon 30 quarts vinaigre de Londres 40 sacs bouillons à vin et à bière 10 boites chandelles de sperm 70 do pierre bleue 200 sacs à blé 300 mottes 200 caisses colle d'esturgeon Les conditions libérales, et seront annoncées au temps de la vente. La vente à UNE heure. CUVILLIER & FILS. 2 juin 1838.

Vin, Sucre, Eau-de-Vie, Thé, Peinture, Papeterie. M'ERCHEDI, le 5 juin, sera rendu, aux magasins de MM. WATSON, BLACK et Cie. rue St. Sacrement, pour clore divers consignations. 3 pipes vin Figuera, reçu par le Pomona, 1837 1 do do do do 1838 8 barriques do do do 1837 20 quarts do do do 1837 2 pipes do très en (H.S.) 1836 2 barriques do do Tam O'Shanter 1837 1 do do do do Salway 1835 2 pipes do do do Cyrus 1836 8 barriques do do do Greet-Critain 1835 1 pipe 5 do do do Cœur de Lion 1837 12 quarts do do do 1837 1 pipe 10 barriques do sup. do do 1837 10 quarts do do do do 1837 1 quart 5 barriques xeres tres do do 1 do 5 do do do do do 1 do 5 do do do do do 1 do modèr. up. (Kroger) Tan O'Shanter do do do do 5 barriques do do do 1837 2 caisses médice et sauterne (vendanges de 1822) et 1833

1 tonne Whisky d'Irlande 25 caisses thé twankay 10 boites 10 tierçons sucre blanc, 7 pipes 5 barriques Genieve 5 do 10 do eau de vie de Cognac, Otard, etc. 1 caisse indigo 15 sacs bouillons 25 do coton à chandelle 5 do elaux de girofle 25 barils café 30 bouteilles moutardes en pots de 5 à 7 livres 3 caisses do en 1-2 livres, Davis & Co. 10 caisses sel d'Epom et Glauber 5 quarts souffre

Aussi: Un assortiment de PAFETERIE, PAPIER à ECRIRE et PAPIER à IMPRIMER ET. Le reste d'une consignation de PEINTURE sèche et à l'huile. 50 barils goudron de charbon Et autres effets. Conditions libérales. La vente à UNE heure. CUVILLIER & FILS. 2 juin 1838.

VENTES PAR ENCAN. PAR JAMES FRASER. VENTE IMPORTANTE DE PELLETERIES, LA PROPRIÉTÉ DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON. ERA rendu, mardi, le 12 de juin prochain, dans les ventes de MM. HECTOR RUSSELL et Cie adjointant le bureau de M. R. F. MAITLAND et Cie, rue de l'Hôpital, les peaux suivantes, savoir: 7881 Robes de bœuf du nord-ouest 2085 do do de repassées 2111 demie peaux do 1141 peaux d'originaux Les robes seront vendus par lots pour la commodité des acheteurs, et on pourra les examiner avant la vente. Les conditions seront annoncées au temps de la vente. La vente à DIX heures. JAMES FRASER, F & C. — 19 mai.

VENTES PAR LE SHERIF. Montréal, 2 VIS public est par le présent savoir: J'ai donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées seront vendues aux temps et lieu ci-dessus mentionnés, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en aucun temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou writ. Venditioni Exponas à la folle enchère. Montréal, savoir: LOUIS BOUDREAU, de N. 995. La cité et district de Montréal, charpentier, demandeur, contre les terres et propriétés de CHARLES ADRIEN BERTHELOT, écuyer, Notaire, et MARIE CATHERINE DELAECHE, son épouse, de la paroisse de Ste Genevieve, dans le dit district, et présentement dans les mains et possession de ANDRÉ BARRON, baillif, cateur d'adjudication nommé au délaissement fait en cette cause: les dites terres et propriétés mentionnées et dérites dans une scédule annexée au dit writ, comme suit, savoir: Un lot de terre situé dans la paroisse de Ste Genevieve, sur la côte St. Jean, contenant deux acres et un quart en largeur, du front jusqu'à la profondeur de quinze acres, le tout plus ou moins, adjoignant en front le chemin du roi, borné par derrière par les terres de François Rapin, d'un côté par Jacques Trotter et de l'autre côté jusqu'au bout des terres par Gabriel Clément, Tous-saint Paiement et Jacques Raymond dit Labrosse, avec une maison, grange et autres bâties sus-écrites. Sera vendu à la folle enchère coûts et frais de JEAN BAPTISTE HINET, à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de Ste. Genevieve, le ONZIEME jour de JUI N prochain, à DIX heures du matin, le dit writ rapportable le quinzime jour de juin prochain. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, 22 mai 1838.

Venditioni Exponas. Montréal, savoir: THOMAS CRINGAN, N. 2036. La cité et district de Montréal, marchand, demandeur, contre les terres et propriétés d'ANTOINE RIVARD dit LAOURSIERE, de la paroisse de Berthier, dans le dit district, commerçant, défendeur, les dites terres et propriétés mentionnées et dérites dans le dit writ, comme suit, savoir: — Un lopin de terre situé dans la paroisse de Lanorait, contenant un arpent et sept pieds de front, plus ou moins, sur vingt arpents de profondeur, commençant en front à la distance de vingt arpents du fleuve St. Laurent, adjoignant les héritiers de feu Gabriel Bourdais, borné par derrière par Jean Baptiste et François Babin, d'un côté par François Dorion et de l'autre côté par Olivier Rabillard, sans bâties sus-écrites. Sera vendu à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de LA NORAIT, (sujet à certaines charges, clauses, conditions et exceptions mentionnées et dérites dans la scédule annexée au dit writ) le QUATRIEME jour de JUI N prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ rapportable le septième jour de juin prochain. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, 22 mai 1838.

Venditioni Exponas. Montréal, savoir: CONRAD HAPPELL, de N. 1238. La cité et district de Montréal, fermier, demandeur, contre les terres et propriétés d'ANN GRAVES, de la même place, tant en son nom que comme ayant été en communauté de biens avec feu ISAAC SHAY, en son vivant de la cité de Montréal, maître charpentier et entrepreneur, ainsi qu'en sa capacité de tutrice d'adjudication nommée à George Shay, Charles Shay et Ann Shay, enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit feu Isaac Shay, et héritiers du dit feu Isaac Shay, JOHN SHAY, de la cité de Montréal, bourgeois, tant en son propre nom qu'en sa qualité d'héritier du dit feu Isaac Shay, et en sa qualité de curateur à JOHN STACY et HARRIET SHAY, son épouse, absents de cette province, et PAUL MONTFARY, de la cité de Montréal susdite, un des baillifs de cette cour, curateur d'adjudication nommé en justice à HENRY SHAY, bourgeois, absent de cette province, les dits Harriet Shay et Henry Shay étant aussi héritiers du dit feu Isaac Shay, défendeurs. Les dites terres et propriétés mentionnées et dérites dans la scédule annexée au dit writ et marquée de la lettre A, sont comme suit, savoir: N. 9.—Un lot de terre situé dans le faubourg St. Laurent, de la dite cité de Montréal, mesurant vingt-quatre pieds deux pouces de front, plus ou moins, sur environ quatre-vingt-trois pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue Laquechetière, par derrière par l'allée Isaac, d'un côté par C. S. Delorme et S. Smith, et de l'autre côté par lot N. 10, ci-après désigné, avec une maison en pierre à trois étages et autres bâties sus-écrites. N. 10.—Un autre lot, situé dans le dit faubourg St. Laurent, mesurant 21 pieds 2 pouces de front, plus ou moins, et sur environ 83 pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la dite rue Laquechetière, par derrière par l'allée Isaac susdite, d'un côté par lot N. 9, ci-dessus désigné, et de l'autre côté par lot N. 11 qui a été vendu dernièrement à la demande du dit demandeur et autres bâties sus-écrites. N. 13.—Un autre lot, situé dans le même faubourg, mesurant 25 pieds six pouces de front, plus ou moins, sur environ 83 pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue Laquechetière susdite, par derrière par la dite allée Isaac, d'un côté par lot N. 12 qui a été vendu dans ce procès à la demande du dit demandeur, et de l'autre côté par lot N. 14, qui a été vendu aussi à la réquisition du dit demandeur, avec une maison en pierre à trois étages et autres bâties sus-écrites. Seront vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUI N prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ rapportable le septième jour de juin aussi prochain. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, 22 mai 1838.

Venditioni Exponas. Montréal, savoir: THOMAS COOK, de N. 130. La s'ignerie d'Argenteuil dans le district de Montréal, Ecuyer, demandeur, contre les terres et propriétés de ROBERT BIRD, de la dite seigneurie d'Argenteuil, dans le district de Montréal susdit, curateur d'adjudication nommé en loi à CHRISTOPHER L'ORD, ci-devant du même lieu, maintenant adient de la Province du Bas-Canada, fermier. Les dites terres et propriétés dérites dans le dit writ comme suit, savoir: "Un certain lot de terre contenant deux demie fermes on lots, situés dans la seconde concession du côté ouest des terres établis de la partie est de la dite seigneurie d'Argenteuil, dans le dit district. Chaque demi lot contenant trois acres de front sur quinze acres de profondeur et touchant l'un à l'autre, borné en front par des terres non-concédées, en arrière par les terres de Dewal, d'un côté par lot No. 12, et de l'autre côté par lot No. 15; avec une maison et autres bâties sus-écrites. Sera vendu à la folle enchère, frais charges et dépens de NELSON WALKER, de la Cité de Montréal, bijoutier, en sa capacité de créancier, testamentaire de la succession de feu le demandeur, qui en était devenu l'acquéreur mais qui a négligé d'en payer le prix d'acquisition selon les conditions énoncées de la vente, sera rendu à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. ANDRÉ, dans la dite seigneurie d'Argenteuil, le ONZIEME jour de JUI N prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ retournable le 15 juin prochain susdit. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, 22 mai 1838.

Prêt du Havre. LES Commissaires pour les améliorations et l'agrandissement du HAVRE de MONTREAL donnent avis, qu'ils ont besoin d'emprunter une autre somme de CINQUANTE MILLE francs, sous l'autorisation d'une Ordonnance, 1er. année de Victoria, chap. 23. L'argent doit être payé comme suit, savoir: — £1000, le 15 juin prochain £1000, le 1 juillet do £2000, le 1 août do £1000, le 1 septembre do L'intérêt qu'il sera convenu de donner, sera payable par semestre, les 5 de janvier et de juillet de chaque année. Les certificats du prêt seront de £50 chaque, payables au porteur ou par ordre. Des propositions cachetées et endossées "PRET DU HAVRE" pour tout le montant, ou pour une partie, mentionnant le taux des intérêts, seront reçues par le sous-signé, au Bureau des Commissaires, N. 17, petite rue St. Jacques, jusqu'à SAMEDI à MIDI, le 26e jour de MAI courant. FRANCIS BADGLEY, Secrétaire agis-ant. — 12 mai 1838.

AU PUBLIC. JE, sous-signé, ayant été nommé Curateur à la succession vacante de feu Hercule Olivier, en son vivant, bourgeois, de la paroisse de Berthier, prévient toutes personnes, qui ont des réclamations contre la dite succession, de lui présenter, et tous ceux qui pensent devoir à la dite succession, sont priés de venir payer sans délai. H. A. D. BONDY, edithier, 27 Mars.—1m.

AVIS. L'INSPECTEUR DES POIDS ET MESURES pour le District de Montréal, ayant lieu de soupçonner que divers individus se permettent de peser et de mesurer, pour vendre ou acheter, avec des mesures non étampées ou vérifiées et certifiées justes, il va faire faire des recherches strictes, et poursuivra tous ceux qui ne se seront pas conformés à la loi. 6 avril 1838.

Le sous-signé ayant de nouveau ouvert sa Maison de PENSION, au coins des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste, sollicite la continuation de ses anciens amis et du public. Jos. ROBI TAILLE. — 16 mai.—2f.

Etude d'Avocat. Le sous-signé informe le public qu'il a établi son étude dans la rue St. Vincent vis à vis le Palais de Justice de cette ville la seconde porte plus haut que celle de MM. Cherrier et Mondelot. J. O. BEAUDRY. 28 Avril.

Le Propriétaire du Passage de St. Gabriel ne vent pas répondre des VACIES qui seront mis à l'herbe sur sa ferme. LOUIS KINSLEY. 2 mai, 1838.

Marchand Tailleur. J. S. KOLLMYER, Marchand-Tailleur, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir par le Great-Britain, son assortiment de MARCHANDISES DE PRINTEMPS, consistant en tout ce qu'il y a de plus distingué et de plus fashionable dans son genre.—14 mai 1838.—4f.

A LOUER et à livrer au premier de juillet prochain, les dépendances ci-après désignées actuellement occupées par M. BLANCHARD, ci-devant Marchand à Montréal, savoir: 1. Un emplacement d'un arpent de superficie avec jardin, sur lequel sont érigés un magasin de 20 pieds de largeur sur 40 de longueur et une maison très convenable et très avantageusement situées pour le commerce joignant le train de l'église St. FELIX de KINGEY, qui est une place des plus avantageuses pour établir un grand commerce à raison du débit que l'on pourrait y faire pour répondre au besoin de l'endroit. 2. Une terre aussi adjacente au terrain de la dite église de KINGEY de 31 arpents de front sur 28 de profondeur, dont la partie est en bon état de culture sur laquelle sont construits une maison avec une grange, une étable et autres petites bâties, avec une perrière de 30 pieds sur 36 avec chaudières, cuves et us ensembles complets pour l'usage de la perrière. 3. Un autre emplacement au même lieu d'un arpent en très bon état de culture pour y faire un beau jardin potager. S'adresser à J. B. TRUDELL.

WILLIAM LYMAN ET Cie. AGENTS POUR

Les Pilules de Vie et Phenix Bitters de Moffatt

REMARQUES GENERALES.

Ces médicaments sont connus et appréciés depuis long-temps, pour leurs vertus carminatives et leur efficacité...

Dans plusieurs centaines de cas certifiés, ils ont rendu la santé à des personnes qui étaient arrivées prématurément sur le bord de leur fosse...

Le propriétaire se réjouit des facilités fournies par la diffusion universelle de la santé...

Le premier effet est de détacher des parois de l'estomac et des intestins, les diverses impuretés et crudités qui s'y attachent...

Voici quelques unes d'entre les maladies qui composent le triste catalogue de celles pour lesquelles les Pilules de Vie-Végétales sont reconnues être un remède infailible.

La Dyspepsie, en nettoyant complètement les premiers et seconds estomacs, et en produisant une affluence de bile pure et à l'ère...

de sexe les plus délicates peuvent les prendre dans toutes les circonstances. On recommande cependant à celles qui sont dans une période avancée de gestation...

PHENIX BITTERS.—Cetle teinture est ainsi appelée, parce qu'elle a la propriété de ramener les centres épuisés de la santé...

On pourra voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné appelle l'attention du public sur la qualité supérieure du Zinc en feuilles, qui devient maintenant d'un usage général pour couvrir les toits, Plâtres-froids, Vitrans, pour réparer les Citernes, les Cuves, Baquets, Angles, etc.

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

REPERITORE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE

RECEUIL CHOISI DE divers écrits en Vers et en Prose composés en Canada.

PROSPECTUS.

OSQUE chaque pays peut offrir au siècle et remettre à la postérité les productions de ses poètes et de ses prosateurs, le Canada a le droit jusqu'à ce jour de ne pas être en arrière...

Le Canada possède de jeunes écrivains dont les productions sont perçues par la généralité des auteurs et qui néanmoins méritent souvent d'être cités dans la Légion des littérateurs contemporains...

Le but de la publication projetée dont le plan est offert maintenant au public, est donc de reproduire sous une forme commode et de rassembler tous les écrits en prose et en vers de quelque originalité ou de quelque mérite composés en Canada et publiés dans les journaux publics...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

CONDITIONS:

Afin de faciliter à chacun l'acquisition d'un ouvrage qui ne peut manquer d'intéresser vivement tous les amateurs et protecteurs des lettres en ce pays et chacun en particulier, la publication en sera faite par suite de livraisons hebdomadaires dont le recueil formera un ou plusieurs volumes in-8vo.

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

AVIS.

UNE Assemblée Générale des propriétaires du Bateau à vapeur le PATRIOTE CANADIEN, tenue à la maison de François Denoit, à Montréal, conformément à l'annonce publiée en Janvier, le Cinquième jour de Février 1838.

Les personnes suivantes ont été nommées membres du Comité pour la gestion des affaires pour l'année suivante: Thomas Phillips, Ernest Idler, Henry St. Jean, Olivier Raymond, Joseph B. Angot, Joseph Andrews, Alexander Duff, George Phillips, Paul Kautz, Henry Lesperance, François Denoit.

Les personnes suivantes ont été nommées membres du Comité: THOS. PHILLIPS, Président, FLEURY ST. JEAN, vice-président, JOSEPH BOULANGET, Secrétaire, Comité des Comptes. PAUL KAENTZ, JOSEPH BOULANGET et GEORGE PHILLIPS. Montréal, 19 février.

LIGNE DE DELIGENCES ROUGE.

Montreal et Quebec.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont pris des arrangements pour l'organisation de leurs lignes de diligences pour Phœnix province. J. Giroux de Bochart, F. Hamelin de Deschambault, et autres personnes sur la route sont intéressés, et ils espèrent mériter la confiance que le public leur a accordée jusqu'à ce jour.

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

AU PUBLIC.

Le soussigné ayant été sollicité par plusieurs de ses amis, a consenti, pour se rendre à leurs instances, à consacrer de nouveau une partie de son temps à cette partie si utile de la profession de MARECHAL, la CASTRATION; un sujet de longue étude, au sujet des diverses maladies de ce noble animal, le cheval, ainsi que de longues études lui permettent d'assurer ceux qui pourront requérir ses services qu'il leur donnera une parfaite satisfaction.

Le soussigné offre de garantir le succès de l'opération, toutes les fois qu'il châtiera un cheval âgé de 2 à 10 ans, aux conditions dont les parties conviendront.

Dans toutes les branches de la profession, ses prix sont ce qu'ils ont toujours été modérés et sur le principe de pas de guérison pas de paie, s'il est appelé avant qu'on ait essayé aucun traitement.

Les personnes qui auront besoin des services du soussigné, le trouveront chez lui, rue Dorchester, faubourg St. Laurent, de 7 à 9 heures A. M. et de 11 heures A. M. à 1 heure P. M. à la forge de M. Chanters, Rue McGill.

JOHN MAYBELL. 25 avril 1838. 104, YAWL.

Plantes bulbeuses, Roses, Dahlias, Grain Fleurs, &c

Les propriétaires du JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, ayant augmenté considérablement leur collection de Plantes, &c. pourront les vendre à un prix plus réduit que ci devant, et tout autre dans le pays.

La collection de Dahlias comprend les espèces les plus recherchées et les plus belles qui soient connues. Cette collection occupait plus d'un demi-acre au prix de 15s. à 25s. par douzaine ou 81s par la collection complète de 50 différentes sortes de chaque.

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

EFFETS VOLEES.

Les Effets suivants ont été volés d'à bord la goëlette SORIN, capitaine Ozé Marpeau, savoir: un Coffre de plumes de pin non longé, d'environ dix pieds quatre pouces de longueur, 113 Pistoles en Billets de Banque de différentes valeurs, entre autres un billet de \$25, et le reste de \$10, \$5 et moindres; Deplus: un Portefeuille de Maroquin Rouge, deux chemises de flanelle du pays, la chaîne de coton et la tresse de laine, une cravate de soie rouge, manivelle de deux barres blanches aux bords, une chemise imitation de toile dont les manches allongées, vers l'épaule, un devant de chemise avec collet; ces effets ont été enlevés dans la nuit du 19 au 20 novembre dernier, du port de Québec; on suppose que le coffre a été mis à bord du Steamboat qui a quitté Québec du 19 au 20 novembre, et transporté soit aux Trois-Rivières, à Sorel, ou à Montréal, ou même laissé à Québec.

Des dépositions reçues dernièrement ont conduit à l'arrestation du voleur, qui est la Baie St. Paul, district de Québec. On a retrouvé en la possession du voleur £10 et quelques chemises en argent, et le devant de chemise sans collet, des effets contenus au dit coffre. Il paraît qu'une partie de l'argent a été employée à acheter différentes choses, entre autres une montre d'argent, chez Savage, horloger, Montréal, et des hardes de différentes sortes. L'argent et le devant de chemise retrouvés ont été vu en la possession d'un nommé Charles Simard. Toute personne qui pourra donner des informations satisfaisantes, tendant à retrouver le reste de l'argent et des effets volés, à Jean Baptiste Marcotte, du St. Antoine, Rivière Chambly, recevra une récompense généreuse. — 21 janvier.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

COTE A BORD. Comme le propriétaire transporterait son établissement le printemps prochain, à sa nouvelle demeure, il a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis et au public, qu'il disposera de son immense splendeur de pomiers, poiriers, pruniers, cerisiers, muriers, (pour vers à soie), grosseliers, galechers, arbres forestiers, arbustes vivaces boisés, dahlias, roses, pivoines, et environ 7,000 pots de fleurs choisies de serre, le tout dans le meilleur ordre et à des prix réduits.

Une collection de plantes et arbres du Canada, et de l'Amérique, choisies pour exporter en Europe, et empaquetées de la meilleure manière.

Le propriétaire espère que le bas prix auquel il a réduit ses arbres et ses plantes lui méritera la continuation de son patronage public. La division de son jardin en lots propres à construire, ne l'obligera pas à abandonner son établissement botanique, son attention est de le mettre sur un pied plus étendu, afin de lui donner d'avantage la facilité de réduire ses prix au nouvel établissement, lequel contiendra plus de 90 acres et sera en opération sous peu de jours.

Dans l'introduction des produits de pays étrangers, le propriétaire ne prétend pas se restreindre à ceux qui pourront lui rapporter des profits pécuniaires, mais d'obtenir des différentes parties du monde, toutes les plantes et tous les arbres qui promettent de rapporter un bénéfice quelconque, son objet étant de faire de son nouvel établissement un dépôt national de tout ce qu'il y aura d'utile et d'intéressant en botanique et en horticulture.

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...

On peut voir au Bureau du soussigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc...